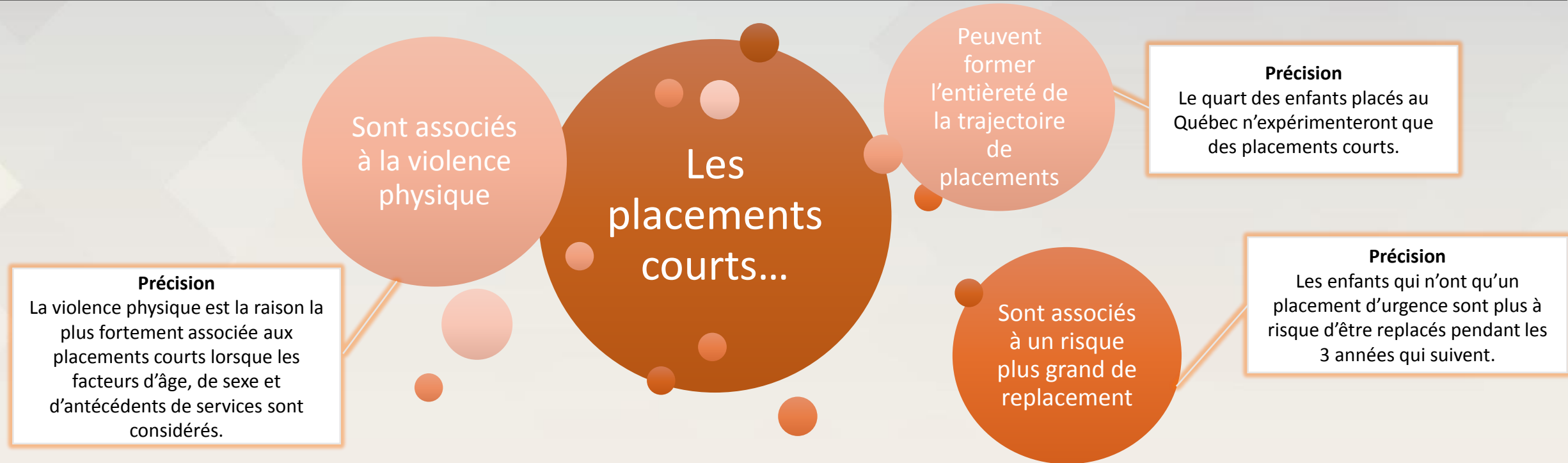


# Les placements courts

Rédaction : Sophie T. Hébert, IUJD

Au Québec comme ailleurs dans le monde, le système de protection de la jeunesse utilise fréquemment les placements courts afin d'assurer la protection immédiate des enfants. Ainsi, 9 enfants placés sur 10 auront au moins 1 placement court dans leur trajectoire. Les placements courts sont des placements d'urgence (1 à 5 jours) ou provisoires (6 à 60 jours) offrant un refuge à l'enfant alors que le risque est évalué et que les options d'hébergement ou de réunification sont envisagées.



Si les placements courts sont utilisés afin de gérer certaines crises familiales, surtout celles liées à de la violence physique, ils sont également associés à un risque plus important de remplacement.

**Ils sont des indices que même si la crise se résorbe rapidement, les familles continuent d'avoir besoin d'aide. Une illustration que l'arrimage avec les services de première ligne est essentiel.**

Hébert, S.T., Esposito, T., Hélie, S. (2018). How short-term placements affect placement trajectories: A propensity-weight analysis of re-entry into care. *Children and Youth Services Review*, 95, 117-124.

Hébert, S.T., Hélie, S. et Esposito, T. Le point sur les placements courts en protection de l'enfance. In Lafortune, D., Laurier, C., Lesieux, E., Parent, G., Poirier, M.A., Ayoub, Z., Séguin, M.H. (Sous presse). *Les jeunes en difficulté, un défi collectif*. Montréal: Edition du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal – Collection Institut universitaire Jeunes en difficulté.

Hébert, S.T., Hélie, et Esposito, T. (2018). Temporary placement: A crisis-management strategy for physically abused children? *Child Abuse & Neglect*, 86, 314-323.